



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 03 juin 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **SAINT LAURENT DU VAR** (06) à :

BALY Caroline
BELLITY Clara
COSTANZO Claudia
GHIO Jade
HARROUS Yaël (1)
HIEMSTRA Alexandra
HODGI épouse ACAPANDIE Séverine (1)
KOWALSKI Léa
MEHLI Manel
NULCHIS Carmen
SAUDRAIS épouse LEMAITRE Hélène
VARELA MENDES Monica

(1) sous réserve production diplôme du BP de préparateur



Fait à Paris, le 03 juin 2015,
le président de jury,

Marc-André MALBERT